

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 591

11 mars 2013

SOMMAIRE

ABS Investments S.A.	28354	SL West Immobilière S.A.	28362
Altor CIB Holding S.à r.l.	28353	Smalux Sàrl	28363
Bautrafix S.à.r.l.	28355	Sofia IV S.à r.l.	28363
Bijouterie Wacht S.à r.l.	28354	SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l.	28363
Canaletto S.A.	28345	SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l. ...	28363
DCM Technology S.à r.l.	28358	Steve's Multiservices, S.à r.l.	28322
Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	28326	Symphonia Lux Sicav	28360
FWP Lux Feeder Beta S.A.	28329	T.C. Brevier s.à.r.l.	28360
Grant Thornton Lux Audit S.A.	28348	Teal Brackmills S.à r.l.	28348
International Automotive Components Group, S.A.	28324	Temenos Finance Luxembourg S.à r.l. ...	28359
Leisure Park Holdings S.A.	28341	TER-PROM S.à r.l.	28361
Media Lab Luxembourg s.à r.l.	28368	Themis Realty Europe	28359
Mersch Investments S.à r.l.	28364	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	28362
Molard Properties S.A.	28355	Titus Consulting s.à r.l.	28359
Monic S.A., SPF	28349	Toko Sàrl	28359
MSH S.A.	28350	Tourist Investments S.A.	28359
Niovi S.A.	28350	Triphis S.à r.l.	28358
PCI S.A.	28364	Triphis S.à r.l.	28358
PET Packaging S.à r.l.	28349	Triphis S.à r.l.	28358
Poland Industrial S.à r.l.	28354	UnoEuro S.A.	28361
Priamos GmbH	28347	UTG-Umweltschutz Technik Graf G.m.b.H.	28360
Quantum International Luxembourg S.A.	28326	Valianna S.A.	28360
R. Coiffure S.à r.l.	28366	Valianna S.A.	28361
Rhombus Eleven S. à r.l.	28368	Valianna S.A.	28360
Rhombus Twelve S. à r.l.	28349	Vera F. S.A.	28361
Schlossburg Invest S.A., SPF	28362	Victory Business Center S.A.	28350
Sebas S.A.	28362	Vip Déco Paint S.à r.l.	28361
Sjato Gabriel S.à.r.l.	28363	Yarra s.à r.l.	28346
Sjato Gabriel S.à.r.l.	28362	Zero Instant Company Limited	28354

Steve's Multiservices, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 8B, rue Spierzelt.
R.C.S. Luxembourg B 174.546.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) Monsieur Stéphane MONTI, commerçant, né à Luxembourg, le 7 décembre 1960, demeurant L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,

2) Madame Martine DECKER, commerçante, née à Luxembourg, le 5 avril 1963, demeurant L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice d'activités et de services commerciaux (multiservices) à moins qu'ils ne soient spécialement réglementés. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de STEVE'S MULTISERVICES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par M. Stephane Monti, préqualifié, soixante parts sociales	60
2) par Mme Martine Decker, préqualifiée, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Stéphane MONTI, commerçant, né à Luxembourg, le 7 décembre 1960, demeurant L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,
 - Madame Martine DECKER, commerçante, née à Luxembourg, le 5 avril 1963, demeurant L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt,
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8063 Bertrange, 8b, rue Spierzelt.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Monti, Decker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2200. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012563/102.

(130014182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January,

Before Us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Claire Havet, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the capacity as a special proxyholder of the board of directors of International Automotive Components Group, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, of 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 of 26 April 2006, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 113.661 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 29 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2581 of 17 October 2012 (the "Articles of Association"),

by virtue of a proxy of the board of directors of the Company given on 12 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the attesting notary to record the following declarations and statements:

I.- That pursuant to article 5.5 of the Articles of Association, the board of directors shall be authorized for a period of five (5) years starting on the date of the incorporation of the Company to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, to a maximum amount of 2 billion U.S. dollars (USD 2,000,000,000) by the creation and issuance of new shares with no nominal value.

II.- That the board of directors, by resolutions (the "Resolutions") dated 12 December 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Articles of Association, authorised and approved the increase of the share capital by six hundred ninety-eight million eighty-five thousand three hundred and sixty-eight U.S. dollars and four cents (USD 698,085,368.04) and the issue of nineteen million seven hundred fifty-three thousand four hundred and six (19,753,406) shares with no nominal value, plus the payment of a share premium in an amount of three million one hundred sixty-one thousand seventy-nine U.S. dollars and forty-six cents (USD 3,161,079.46) subscribed as set forth in the Resolutions and fully paid by contributions in kind and in cash in the aggregate amount of seven hundred and one million two hundred forty-six thousand four hundred and forty-seven U.S. dollars and fifty cents (USD 701,246,447.50), with waiver of the existing shareholder's preferential subscription rights for the cash contribution.

III.- That payment of the total par value of the new shares issued as well as of a total share premium of three million one hundred sixty-one thousand seventy-nine U.S. dollars and forty-six cents (USD 3,161,079.46) has been acknowledged and confirmed by the board of directors of the Company, so that the Company has the total amount of seven hundred and one million two hundred forty-six thousand four hundred and forty-seven U.S. dollars and fifty cents (USD 701,246,447.50) at its disposal.

IV.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the Articles of Association shall therefore be amended and shall forthwith read as follows:

5.1. The share capital is set at seven hundred thirty-four million two hundred twenty-three thousand nine hundred forty-six United States dollars and two cents (USD 734,223,946.02) represented by twenty million seven hundred seventy-six thousand and three shares (20,776,003) common shares ("Common Shares") with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze janvier,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Claire Havet, avocat, résidant à Luxembourg

agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de International Automotive Components Group, S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 du 26 avril 2006, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661 (la "Société"). Les statuts de la Société de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 17 octobre 2012 (les "Statuts"),

en vertu d'une procuration du conseil d'administration de la Société donnée le 12 décembre 2012.

La dite procuration demeurera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

I. - En vertu de l'article 5.5 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 2 milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

II.- En vertu des résolutions (les "Résolutions") en date du 12 Décembre 2012 et en conformité avec l'autorité qui leurs sont conférées par les Statuts, le conseil d'administration a autorisé et approuvé l'augmentation du capital social de la Société de six cent quatre-vingt dix huit millions quatre-vingt cinq mille trois cent soixante huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre centime (USD 698,085,368.04) et l'émission de dix neuf millions sept cent cinquante trois mille quatre cent six (19,753,406) actions sans valeur nominale, plus le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions cent soixante et un mille soixante dix neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante six centimes (USD 3,161,079.46) souscrites comme indiqué dans les résolutions et entièrement libérées par un apport en nature et en numéraire d'un montant total de sept cent un millions deux cent quarante six mille quatre cent quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 701,246,447.50), avec suppression des actuels droits préférentiels de souscription de l'actionnaire pour la contribution en numéraire.

III.- Le paiement du pair comptable des nouvelles actions émises ainsi que l'intégralité de la prime d'émission de trois millions cent soixante et un mille soixante dix neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante six centimes (USD 3,161,079.46) a été reconnue et confirmée par le conseil d'administration de la Société, de sorte que la Société a à sa disposition un montant total de sept cent un millions deux cent quarante six mille quatre cent quarante sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 701,246,447.50).

IV.- En conséquence de l'augmentation du capital émis susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts doit être modifié et doit avoir la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à sept cent trente quatre millions deux cent vingt trois mille neuf cent quarante six dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux centimes (USD 734,223,946.02) divisé en vingt millions sept cent soixante seize mille et trois (20.776.003) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") dépourvues de valeur nominale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents Euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2190. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012286/114.

(130014054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Quantum International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.291.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 janvier 2013 au siège social de la Société que:

«Résolution unique

Le Conseil d'Administration, suite à l'exposé du Président, a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de 2a, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg au 16, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013015294/18.

(130017635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.197.413,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee (Gibraltar), a private unlimited company incorporated under the laws of Gibraltar with registered address at 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Company register of Gibraltar under number 105795 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Thierry Somma, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 January 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 17 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1543 of 12 July 2011, with a corporate capital of one hundred eight million one hundred ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160396 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 11 August 2011 by a deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2640 of 29 October 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to include a second paragraph to article 5 of the Company's articles of association as follows in order to reflect the possibility for the Company to set up a share premium account: The Sole Shareholder resolved to authorise the board of managers of the Company to freely use the amount held on the premium account to provide for the reimbursement of up to 14,000,000 of the share premium to its sole shareholder.

"In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount held on the premium account may be freely used by the Board of

Managers or, upon resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1), so as to raise it from its current amount of one hundred eight million one hundred ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412), to an amount of one hundred eight million one hundred ninety-seven thousand four hundred and thirteen euro (EUR 108,197,413) by the issue of one (1) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares to be paid up in full together with a share premium of thirty five million nine hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 35,949,999).

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share, with a par value of one euro (EUR 1), and to fully pay this one (1) new share as well as a share premium amounting to thirty five million nine hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 35,949,999) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in the amount of thirty-five million nine hundred fifty thousand euro (EUR 35,950,000) (the "Receivable") held by the Sole Shareholder against the Company.

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions had been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

Art. 5. (paragraph 1). "The share capital of the Company is set at one hundred eight million one hundred ninety-seven thousand four hundred and thirteen euro (EUR 108,197,413) divided into one hundred eight million one hundred ninety-seven thousand-four hundred and thirteen (108,197,413) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee (Gibraltar), une société à responsabilité illimitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 105795 (ci-après l'"Associé Unique"),

représentée par Mr. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2013. La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 12 juillet 2011, avec un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euro (EUR 108.197.412.-), ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160396 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés

pour la dernière fois par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2640 du 29 octobre 2011.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'associé unique, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'ajouter un second paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société comme suit, pour refléter la possibilité pour la Société d'ouvrir un compte de prime d'émission: l'Associé Unique décida d'autoriser le conseil de gérance de la Société à utiliser librement le montant détenu sur le compte de prime d'émission afin de rembourser jusqu'à quatorze millions d'euro (EUR 14.000.000,-) de prime d'émission à son associé unique.

"En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Le montant détenu sur ce compte de prime peut être utilisé librement par le Conseil de Gérance ou, sur résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euro (EUR 108.197.412,-) à un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent treize euro (EUR 108.197.413,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, à libérer entièrement avec une prime d'émission de trente-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 35.949.999,-).

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), libérer entièrement cette nouvelle part sociale et payer une prime d'émission de trente-cinq millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 35.949.999,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de trente-cinq millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 35.950.000,-) (la "Créance").

Suite à l'exécution de l'apport en nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée (autre que de recevoir l'action mentionnée ci-dessus).

L'Associé Unique déclara en outre qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique et que toutes instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décida de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

Art. 5. (paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à cent huit million cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent treize euro (EUR 108.197.413,-) divisé en cent huit million cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent treize (108.197.413) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille six cents euro (EUR 6.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2198. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012129/144.

(130014073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

FWP Lux Feeder Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.485.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its place of business at Arnoldiplatz 1, 50969 Köln, Germany and registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Köln under number HRB 56769 ("Gothaer Life Insurance"),

here represented by Mrs. Anne-Laure Mollard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Gothaer Krankenversicherung Aktiengesellschaft, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its place of business at Arnoldiplatz 1, 50969 Köln, Germany and registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Köln under number HRB 35505 ("Gothaer Health Insurance"),

here represented by Mrs. Anne-Laure Mollard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (*société anonyme*) under the name "FWP Lux Feeder Beta S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-), represented by seven hundred thousand (700,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares").

The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares. Each share is entitled to one vote at every ordinary and extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred.

All Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired and no longer deemed outstanding with the effect that the issued number of Shares is reduced.

The shares of the Company are in registered or bearer form. The Company may have one or several shareholders.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Share capital modification. The Company's share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in Article 13 hereof.

Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such Shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

The Company's share capital may further be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in Article 13 hereof.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. Convening of general meetings of shareholders. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the 30th of April at 10:00 a.m. o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 12. Quorum and Vote. Each share entitled to one vote in general meetings of shareholders.

Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders. The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 17. Composition and Powers of the board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily management. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. Appointment, Removal and Term of office of directors. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

Each director is appointed by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 20. Vacancy in the office of a director. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors. The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing

an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

Art. 24. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of any one director or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 25. Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commis-saire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends.

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 27. Annual accounts and Allocation of profits. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums. The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on December 19, 2012 of the Company and terminate on December 31, 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

Three hundred fifty thousand (350,000) Shares have been subscribed by Gothaer Life Insurance, aforementioned, for the aggregate subscription price of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-).

Three hundred fifty thousand (350,000) Shares have been subscribed by Gothaer Health Insurance, aforementioned, for the aggregate subscription price of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-).

The Shares so subscribed have been fully paid-up by contributions in cash so that the amount of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;

- Amundi Real Estate Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.248, represented by its permanent representative Mr. Nicolas Simon, born in Toulouse, France on August 15, 1964, professionally residing at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Nicholas Holford, born in Suresnes, France on February 5, 1973, professionally residing at 90 boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15; and

- Mr. Giorgio Gretter, born in Casorate Primo, Italy on 4 March 1971, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft, une Aktiengesellschaft constituée et régie selon le droit allemand, ayant son siège d'exploitation sis à Arnoldiplatz 1, 50969 Köln, Allemagne et immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Köln sous le numéro HRB 56769 ("Gothaer Life Insurance"),

ici représentée par Madame Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Gothaer Krankenversicherung Aktiengesellschaft, une Aktiengesellschaft constituée et régie selon le droit allemand, ayant son siège d'exploitation sis à Arnoldiplatz 1, 50969 Köln, Allemagne et immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Köln sous le numéro HRB 35505 ("Gothaer Health Insurance"),

ici représentée par Madame Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FWP Lux Feeder Beta S.A." (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également garantir des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut recueillir des fonds par des emprunts sous toute forme ou par l'émission de tout type de notes, titres ou des instruments de créance, obligations et généralement émettre des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi en la ville de Munsbach, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de sept cent mille euros (EUR 700.000), représenté par sept cent mille (700.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

La Société peut racheter ses propres Actions, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix à chaque assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une action à sa valeur nominale.

Toutes les Actions rachetées ou autrement acquises par la Société seront annulées et ne seront plus considérées comme en émission, cela ayant pour effet que le nombre d'Actions émises sera réduit.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts ou tel que défini à l'article 13 des présentes.

Toutes les Actions nouvelles devant être payées en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité des actionnaires, de telles Actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration détermine la période de temps pendant lequel ce droit préférentiel de souscription peut être exercé et qui ne peut être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire(s) annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaire(s) existant(s) de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital de la Société peut en outre être réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à la manière requise pour une modification des présents statuts ou tel que défini à l'article 13 des présentes.

Art. 8. Registre des actions. Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. La propriété des Actions est établie par une inscription dans ledit registre des actions. Les certificats d'enregistrement sont délivrés sur demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, elles nomment un représentant unique qui les représentera envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce que ce représentant n'ait été désigné.

Les Actions sont librement cessibles conformément aux dispositions de la Loi.

Tout transfert d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification du transfert ou de l'acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs à l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée régulièrement constituée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence faite ici à «l'assemblée générale des actionnaires» doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique», selon le contexte et selon les cas et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires doit être exercé par l'actionnaire unique.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant.

Elle doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, et doit être faite par des annonces insérées deux fois à un intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant la réunion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les avis par courrier doit être envoyé huit (8) jours avant l'assemblée aux actionnaires nominatifs, mais aucune preuve

que cette formalité a été remplie ne doit être donnée. Lorsque toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées et est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir renoncé toute exigence de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans la convocation d'une telle assemblée, le 30 Avril à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure qui seront spécifiés dans les avis de convocation.

Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et un scrutateur, qui ne sont pas nécessairement ni actionnaires, ni membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de ne nommer que (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne qui assumera le rôle du bureau et dans ce cas, il n'est pas nécessaire de nommer un scrutateur. Toute référence dans les présentes au «bureau de l'assemblée», doit dans ce cas être lue comme une référence au «Président et le secrétaire», ou, le cas échéant à la «personne, seule qui assume le rôle du bureau», Au, selon le contexte et selon le cas. Le bureau de l'assemblée doit en particulier veiller à ce que la réunion se déroule conformément aux règles applicables et, en particulier, dans le respect des règles relatives à la convocation, majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et en permettant que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sur une base continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes dans la réunion, sont réputés présents pour le calcul des quorums et des votes, sous réserve de ces moyens de communication sont mis à disposition sur le lieu de l'assemblée.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale par un bulletin de vote signé envoyé par la poste, par courrier électronique, par télécopieur ou tout autre moyen de communication à la Société, bureau du participant inscrit ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de la réunion, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant l'actionnaire de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote, qui pour un projet de résolution, ne montrent pas (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre la résolution proposée ou (iii) une abstention sont nuls à l'égard de cette résolution. La Société ne prend en compte que les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Art. 12. Quorum et Vote. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf si autrement requis par la Loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée ne doit pas exiger d'un éventuel quorum et seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la portion du capital représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Modifications des statuts. Sauf indication contraire aux présentes, les présents statuts peuvent être modifiés par une majorité d'au moins deux tiers des voix valablement exprimées lors d'une assemblée générale à laquelle un quorum de plus de la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée en application de la Loi et les présents statuts qui pourra délibérer quel que soit le quorum et à laquelle les résolutions sont prises à une majorité d'au moins deux tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Le changement de nationalité. Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par décision unanime.

Art. 15. Ajournement de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des dispositions de la Loi, le conseil d'administration peut ajourner toute assemblée générale des actionnaires pour quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans le cas d'un ajournement, toute résolution déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires doit être annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales des actionnaires. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires établit un procès-verbal de la réunion qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée, ainsi que par tout actionnaire à sa demande.

Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux doivent être produits dans des procédures judiciaires ou être livré à un tiers, est une copie certifiée conforme à l'original par la garde du notaire ayant eu de l'acte authentique, dans le cas où la réunion a été constatée par acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres.

D. Gestion

Art. 17. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, lorsque la société a été constituée par un actionnaire unique ou si elle apparaît à une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires suite à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas, dans la mesure applicable et où le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. La gestion quotidienne. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion journalière peut, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou autres mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, la révocation et leurs attributions sont déterminées par une résolution du conseil d'administration.

La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 19. Nomination, La révocation et la durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur occupe son poste jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé. Les administrateurs peuvent être reconduits dans leurs fonctions pour des périodes successives.

Chaque administrateur est nommé par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Tout administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui exercera ce rôle au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée ne peut révoquer son représentant permanent que si elle nomme un successeur dans le même temps. Une personne ne peut être un représentant permanent d'un (1) administrateur de la Société et ne peut pas être administrateur de la Société dans le même temps.

Art. 20. Vacance du poste d'un administrateur. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, d'incapacité juridique, faillite, démission ou autre, cette vacance peut être comblée sur une base temporaire et pour une période de temps ne dépassant pas le mandat initial de l'administrateur remplacé par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui se prononcera sur la nomination permanente en conformité avec les dispositions légales applicables.

Dans le cas où la vacance se produit dans le chef de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Convocation des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, ou par un administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donnée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle d'urgence doit être mentionnée dans l'avis. Cet avis peut être omis dans le cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie du document signé comme étant une preuve suffisante. Aucun préavis ne sera toutefois requis pour une réunion du conseil se tient à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration qui a été communiquée à tous les administrateurs.

Aucun avis préalable ne sera toutefois requis si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil et renoncent à toute exigence de convocation ou dans le cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote de la majorité des administrateurs présents à une telle assemblée.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie de la nomination étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs, mais pas tous les autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration peut également être tenue par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres sur une base continue et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion et la réunion est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec les intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration au procès-verbal de la réunion du conseil. L'administrateur concerné ne peut prendre part aux discussions sur et ne peut voter sur la transaction concernée. Tout conflit d'intérêts doivent être déclarés à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant l'assemblée de prendre une résolution sur tout autre élément.

Les règles de conflits d'intérêt ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou l'administrateur unique porte sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque administrateur peut exprimer son consentement à part, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration - Procès-verbal des décisions de l'administrateur unique. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 24. Rapports avec les tiers. La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature de tout administrateur ou par (ii) les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne (s) à qui un tel pouvoir peut avoir été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de toute personne (s) à qui un tel pouvoir peut avoir été délégué, agissant seul ou conjointement dans l'intérieur des limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 25. Commissaire(s). Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Un commissaire aux compte peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

Les commissaires aux compte ont un droit illimité de surveillance et au contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution de commissaire aux comptes est supprimée.

Un réviseur d'entreprise agréé ne peut être révoqué que par l'assemblée générale des actionnaires pour un motif valable ou avec son approbation.

F. Exercice - Comptes annuels - Affectation des résultats - Des acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice. L'exercice financier de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Les comptes annuels et La répartition des bénéfices. A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des actifs de la Société et des passifs, le bilan et les comptes de profits et pertes conformément à la Loi.

Sur les bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins doit être affecté à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant total de cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les sommes allouées à une réserve de la Société par un actionnaire peut également être affecté à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion afin qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment le reste des comptes annuels de la Société bénéfices nets doivent être utilisés en conformité avec la Loi et les présents statuts.

Les distributions seront faites aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Des acomptes sur dividendes - Prime d'émission et les primes assimilées. Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes sous réserve des dispositions de la Loi.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et les présents statuts.

G. Liquidation.

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 de ces statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunération. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes, seront distribués entre les actionnaires en proportion du nombre d'actions de la Société détenues par eux.

H. Clause finale - Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Toutes les questions non régies par les présents statuts seront déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la Société commencera le 19 décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.
3. Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Trois cent cinquante mille (350.000) Actions ont été souscrites par Gothaer Life Insurance, mentionnée ci-dessus, pour le prix de souscription total de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000, -).

Trois cent cinquante mille (350.000) Actions ont été souscrites par Gothaer Health Insurance, mentionnée ci-dessus, pour le prix de souscription total de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000, -).

Les Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des apports en numéraire de sorte que la somme de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.300,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant la totalité du capital de la Société et ayant renoncé à toute exigence de convocation, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixé à 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour le premier exercice social:

- Amundi Real Estate Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au commerce de Luxembourg et des Sociétés sous le numéro B 132.248, représentée par son représentant permanent M. Simon Nicolas, né à Toulouse, France le 15 août 1964, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Nicholas Holford, né à Suresnes, France le 5 février 1973, demeurant professionnellement au 90 boulevard Pasteur, 21564 CS, 75730 Paris Cedex 15;

- Monsieur Giorgio Gretter, né à Casorate Primo, Italie, le 4 mars 1971, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée comme réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour le premier exercice social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. MOLLARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62910. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011514/689.

(130013152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Leisure Park Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.089, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on February 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663 dated March 26, 2009, which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger dated October 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2646 dated December 2, 2010, p. 126964 (the Company).

The Meeting is presided over by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders or their representatives or holder(s) of the powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting shall also remain attached to the present minutes and signed by the holder(s) of the powers of attorney and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I.- As appears from the attendance list, the ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred forty-five (10,177,745) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices, and, as the case may be, of the existing shareholders' preferential subscription right;

2. Increase of the share capital by an amount of one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50), in order to raise it from its present amount of one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50.-) to two million thirty-five thousand five hundred and forty-nine euro (EUR 2,035,549.-), by creating and issuing ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred forty-five (10,177,745) new shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 2;

4. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment of the shareholders' register; and

6. Miscellaneous.

III.- That after deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders, present or represented, consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50), in order to raise it from its present amount of one million seventeen thousand seven hundred seventy-four euro and fifty cents (EUR 1,017,774.50.-) to two million thirty-five thousand five hundred and forty-nine euro (EUR 2,035,549.-), by creating and issuing ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred forty-five (10,177,745) new shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

Third resolution

The Meeting resolves to admit the subscription of the ten million one hundred seventy-seven thousand seven hundred forty-five (10,177,745) new shares, as set out below:

Intervention - Subscription and payment

The total of the new issued shares are then subscribed as follows:

1. Thereupon, Investindustrial IV L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WVG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032, duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed for nine million two hundred and forty-nine thousand six hundred and twenty (9,249,620) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred twenty-four thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 924,962), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of nine hundred twenty-four thousand nine hundred and sixty-two euro (EUR 924,962), was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

2. Thereupon, BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.312 (the Fund), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment A- Private Equity and Compartment F-Co-Investments of the Fund, duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed for eight hundred seventy-five thousand three hundred and ninety-one (875,391) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in

an aggregate amount of eighty-seven thousand five hundred thirty-nine euro and ten cents (EUR 87,539.10), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of eighty-seven thousand five hundred thirty-nine euro and ten cents (EUR 87,539.10) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

3. Thereupon, Upper Brook Street Investments II L.L.P., an English limited liability partnership, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered in England under number OC 333597, duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed for fifty-two thousand seven hundred and thirty-four (52,734) new shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand two hundred seventy-three euro and forty cents (EUR 5,273.40), which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of five thousand two hundred seventy-three euro and forty cents (EUR 5,273.40) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million thirty-five thousand five hundred and forty-nine euro (EUR 2,035,549.-), represented by twenty million three hundred fifty-five thousand four hundred and ninety (20,355,490) shares in registered form, having a par value of ten cents (0.10) each, all subscribed and fully paid."

Fifth resolution

The Meeting resolves that the shareholders' register shall be amended in order to reflect to above resolutions, and gives power to any director of the Company, with full power of substitution, to proceed with the said amendments.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the board meeting signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Leisure Park Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.089, constituée par acte de Maître Paul Bettingen du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 663 en date du 26 mars 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2646 en date du 2 décembre 2010, p. 126964 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Le Président).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée désigne Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires, présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par le(s) mandataire(s) et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les dix millions cent soixante dix-sept mille sept cent quarante-cinq (10.177.745) d'actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR), représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de manière que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été préalablement informés;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation, et, si nécessaire, renonciation au droit de souscription préférentielle des actionnaires existants;

2. Augmentation du capital social par un montant d'un million dix-sept mille sept cent soixante quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR), afin de le porter de son montant actuel de un million dix-sept mille sept cent soixante quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR) à deux millions trente-cinq mille cinq cent quarante-neuf euros (2.035.549 EUR), par la création et l'émission de dix millions cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (10.177.745) nouvelles actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que définie au point 2;

4. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des actionnaires; et

6. Divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société, étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. Les Actionnaires, présents ou représentés, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel par un montant d'un million dix-sept mille sept cent soixante quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR), afin de le porter de son montant actuel d'un million dix-sept mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (1.017.774,50 EUR) à deux millions trente-cinq mille cinq cent quarante-neuf euros (2.035.549 EUR), par la création et l'émission de dix millions cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (10.177.745) nouvelles actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre la souscription de dix millions cent soixante-dix-sept mille sept cent quarante-cinq (10.177.745) nouvelles actions, comme suit:

Intervention - Souscription et libération

1. Ces faits exposés, Investindustrial IV L.P., un limited partnership organisé et régi par le droit britannique, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé auprès de l'United Kingdom Companies House sous le numéro LP 12543, représenté par son associé commandité BI-Invest GP Limited, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Britanniques, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99032, dûment représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, a déclaré souscrire à neuf millions deux cent quarante-neuf mille six cent vingt (9.249.620) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, et de les libérer entièrement en numéraire pour un montant de neuf cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux euros (924.962 EUR).

Le montant de neuf cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux euros (924.962 EUR) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

2. Ces faits exposés, BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF., une société d'investissement à capital variable-SICAV luxembourgeoise, organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le Fonds), représenté par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.120, agissant en tant qu'associé gérant commandité du Fonds, agissant pour et au nom du Compartment A-Private Equity et du Compartment F-Co-Investments du Fonds, dûment représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, a déclaré souscrire à huit cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-onze (875.391) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, et de les libérer entièrement en numéraire pour un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cent trente-neuf euros et dix centimes d'euros (87.539,10 EUR).

Le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cent trente-neuf euros et dix centimes (87.539,10 EUR) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

3. Ces faits exposés, Upper Brook Street Investments II L.L.P., une société en commandite de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Angleterre, enregistré auprès du Registre d'Angleterre sous le numéro OC 333597, dûment représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, a déclaré souscrire à cinquante-deux mille sept cent trente-quatre (52.734) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, et de les libérer entièrement par paiement en nature d'un montant de cinq mille deux cent soixante-treize euros et quarante centimes d'euros (5.273,40 EUR).

Le montant de cinq mille deux cent soixante-treize euros et quarante centimes d'euros (5.273,40 EUR) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions trente-cinq mille cinq cent quarante-neuf euros (2.035.549 EUR), représenté par vingt millions trois cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (20.355.490) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le registre des actionnaires devra être modifié afin de refléter les résolutions ci-dessus, et donne pouvoir à tout administrateur de la Société, avec tout pouvoir de substitution, de procéder à ces modifications.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous, le Notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63032. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011642/229.

(130013499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "CANALETTO S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 19 janvier 2006, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 6 février 2006, publié au dit Mémorial, Numéro 1270 du 30 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.016,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 11 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 20 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Anne-Marie PEZZO, emnployée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30 boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 20 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à KINGDALE RESEARCH & DEVELOPMENT LLC, établie et ayant son siège à 2120 Carey Avenue, 82001 Cheyenne (WY)-USA, inscrite au registre du commerce du Wyoming sous le numéro 2004-00478085, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme CANALETTO S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MURARI, PEZZO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012083/61.

(130013703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Yarra s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 152.635.

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Cécile STEINERT, licenciée en sciences sociales, née à Ixelles (Belgique) le 11 novembre 1971, demeurant à B-1410 Waterloo, Clos du Général, 9,

détentrices de soixante-seize (76) parts sociales.

2.- Monsieur Johan SELS, commerçant, né à Ixelles (Belgique) le 18 juin 1967, demeurant à B-1410 Waterloo, Clos du Général, 9,

détenteur de vingt-quatre (24) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "YARRA s.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 11 669), avec siège social à L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.635, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 1153 du 2 juin 2010,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Mamer; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Deuxième résolution

Les associés constatent que leur adresse privée respective est désormais fixée à B-1410 Waterloo, Clos du Général, 9.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STEINERT, SELS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 janvier 2013. Relation: CAP/2013/109. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 janvier 2013.

A. WEBER.

Référence de publication: 2013011997/47.

(130013266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Priamos GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 1, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 166.369.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf, den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Dominik MÜLLER, Betriebswirt, geboren in Trier, am 13. Februar 1979, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

Welcher Komparsent ersucht den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée") "Priamos GmbH", mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 1, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), unter Sektion B, Nummer 166.369, gegründet wurde gemäss Urkunde,

aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 585 vom 6. März 2012.

2.- Dass das Gesellschaftskapital seit der Gründung zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundert fünfundsiebenzig Euro (125.- EUR), pro Anteil.

3.- Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

4.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

5.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

6.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

7.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

8.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

9.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, aufbewahrt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dominik MÜLLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2012. Relation GRE/2012/4539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Référence de publication: 2013012457/43.

(130014076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Grant Thornton Lux Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Référence de publication: 2013017852/11.

(130021767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Teal Brackmills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.225.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Teal Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017461/18.

(130019778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Rhombus Twelve S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.275.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017457/19.

(130019525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

—
Extrait de résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 30 juillet 2010

Il été décidé:

- De révoquer la société Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Extrait de résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 9 décembre 2010

Il a été décidé:

- De nommer KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée avec son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré auprès de registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B149133 en tant que réviseur d'entreprises de comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013017450/17.

(130019388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Monic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

—
Les Bilans au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018038/10.

(130020937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.149.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018048/10.

(130021197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

MSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018040/10.

(130020794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

VBC S.A., Victory Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.540.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Celia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administrateur de société, née à Benquerença (Portugal), le 15 décembre 1975, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «VICTORY BUSINESS CENTER S.A.» en abrégé «VBC S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Mademoiselle Celia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administrateur de société, née à Benquerença (Portugal), le 15 décembre 1975, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la société.
3. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la société.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012618/186.

(130014103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.867.831,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.367.

Les comptes annuels pour l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013017554/12.

(130021762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ABS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

R.C.S. Luxembourg B 153.029.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 janvier 2013.

Pour ABS INVESTMENTS S.A.

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013017567/12.

(130021673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 78.518.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013.

Pour BIJOUTERIE WACHT SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013017612/12.

(130021467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Poland Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.702.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017445/18.

(130019562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Zero Instant Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.602.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 25 janvier 2013.

Le 25 janvier 2013.

SGG S.A.

Corinne BITTERLICH / Betty PRUDHOMME

Senior Vice President / Senior Vice President

Référence de publication: 2013017468/13.

(130019333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Bautrafix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1A, rue du Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 93.381.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013.

Pour BAUTRAFIX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013017623/12.

(130021463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Molard Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.538.

In the year two thousand and twelve.

On the thirtieth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited company (société anonyme) MOLARD PROPERTIES S.A. (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B number 130538, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of August 2007, published in the Mémorial C, number 2009 on the 18th of September 2007. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on the 19th of September 2007, published in the Mémorial C, number 2542 on the 8th of November 2007.

The meeting is presided by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The chairman appoints as secretary Ms Fanny MEUNIER, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The meeting elects as scrutineer Ms Annerose GOEBEL, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Decisions to dissolve the Company and subsequently to put it into liquidation.
2. Election of SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78306, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, as Liquidator.
3. Authorization to the Liquidator to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies.
4. Subject to approval of items 1 and 2, decision that the remuneration of the Liquidator shall be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.

5. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to dissolve the Company and puts it into voluntary liquidation.

Second resolution

The general meeting appoints SG Services S.à r.l., limited liability company («société à responsabilité limitée») existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, under the number 78306, as Liquidator.

Third resolution

The general meeting authorizes the Liquidator to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies.

Fourth resolution

The general meeting decides that the remuneration of the Liquidator shall be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.

Fifth resolution

The general meeting grants, by special vote, discharge to the Directors and the Statutory Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,150.-.

The corporate capital of CHF 10,666,000.- is valued at EUR 8,821,150.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le trente octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOLARD PROPERTIES S.A. (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130538, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2009 du 18 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2542 du 8 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annerose GOEBEL, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte, de même que les procurations, avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de SG Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.
3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme SG Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78306, à la fonction de Liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accorde, par vote spécial, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.150,- EUR.

Le capital social de 10.666.000,- CHF est évalué à 8.821.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Annerose GOEBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 novembre 2012. Relation GRE/2012/4142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012415/137.

(130013944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

DCM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 123.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCM TECHNOLOGY SARL

Référence de publication: 2013017747/10.

(130021879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018306/11.

(130021455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018305/11.

(130021454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018304/11.

(130021452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018307/11.

(130021456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Toko Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 01/02/2013.

Référence de publication: 2013018296/10.

(130020778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tourist Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.784.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018298/10.

(130021207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Themis Realty Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.999.

Le bilan abrégé au 31 juillet 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013018282/10.

(130021298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Temenos Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 150.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2012.

Référence de publication: 2013018278/10.

(130021362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Titus Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 70, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 55.132.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018265/14.

(130021654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04.02.2013.

Référence de publication: 2013018256/10.

(130021442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

T.C. Brevier s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018258/10.

(130021255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALIANNA S.A.

Référence de publication: 2013018328/10.

(130020982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALIANNA S.A.

Référence de publication: 2013018330/10.

(130020984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

UTG-Umweltschutz Technik Graf G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 90.664.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018323/14.

(130021650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALIANNA S.A.

Référence de publication: 2013018329/10.

(130020983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Vera F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 72.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 01/02/2013.

Référence de publication: 2013018332/10.

(130020779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 123.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 01/02/2013.

Référence de publication: 2013018344/10.

(130020780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

TER-PROM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 01/02/2013.

Référence de publication: 2013018279/10.

(130020777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

UnoEuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8265 Mamer, 55, rue François Tausch.

R.C.S. Luxembourg B 124.616.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018314/14.

(130021652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.823.751,80.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018289/10.

(130021503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SL West Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormilles.
R.C.S. Luxembourg B 108.361.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018236/10.

(130021704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sjato Gabriel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.335.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018234/10.

(130020834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018225/10.

(130021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Schlossburg Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 106.198.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018220/14.

(130021560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018241/10.

(130021501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018240/10.

(130021502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Smalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 153.025.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018239/14.

(130021559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018242/10.

(130021149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sjato Gabriel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.335.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018233/10.

(130020833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

PCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.041.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme PCI SA, avec siège social statutaire à L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre avant le 15 février 2013.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2013017449/22.

(130019988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Mersch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 140.010,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.933.

—
In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Roder Investments No. 1 Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability, having its registered office at 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

here represented by Michael WILDSCHECK, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 31 December 2012.

2) Roder Investments No. 2 Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability, having its registered office at 1 Churchill Place, London, E14 5HP, United Kingdom,

here represented by Michael WILDSCHECK, prenamed, by virtue of proxy given under private seal on 31 December 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Mersch Investments S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 December 2012, and which articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of two Pounds Sterling (£ 2.-), so as to bring the share capital from its current amount of one hundred forty thousand twelve Pounds Sterling (£ 140,012.-) down to the new amount of one hundred forty thousand ten Pounds Sterling (£ 140,010.-) by the cancellation of:

- one (1) of the five (5) USD Ordinary Shares, currently held by Roder Investments No. 1 Limited;
 - one (1) of the five (5) USD Ordinary Shares, currently held by Roder Investments No. 2 Limited;
- in its own share capital, each having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-).

Second resolution

The Shareholders consequently decide to amend article 6.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **6.2.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred forty thousand ten Pounds Sterling (£ 140,010.-) divided into:

- a) one hundred forty thousand two (140,002) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "Ordinary Shares"); and
- b) eight (8) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "USD Ordinary Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Notwithstanding the fact that any subscription, dividend, liquidation or redemption payments will be made in Pound Sterling, the value of the USD Ordinary Shares is linked to the USD/GBP exchange rate and for the purpose of these Articles:

- "Aggregate USD Subscription Price" means twenty million one hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five US Dollars (USD 20,174,875);
- "USD/GBP Spot Rate" means the USD/GBP spot rate determined by the Company in good faith and in a commercially reasonable manner on the date falling two business days prior to the date of the relevant calculation; and
- "USD Ordinary Share Value" means, at any moment, the product of the Aggregate USD Subscription Price and the USD/GBP Spot Rate divided by ten (10)."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Roder Investments No. 1 Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London, E14 5HP, Royaume-Uni,

ici représentée par Michael WILDSCHECK, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 31 Décembre 2012.

2) Roder Investments No.2 Limited, une société constituée à en Angleterre et au Pays de Galles avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London, E14 5HP, Royaume-Uni,

ici représentée par Michael WILDSCHECK, préqualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 31 Décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'une société à responsabilité limitée "Mersch Investments S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, le 17 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux Livre Sterling (£ 2,-), afin de le réduire de son montant actuel de cent quarante mille douze Livres Sterling (£ 140.012,-) à un nouveau montant de cent quarante mille dix Livre Sterling (£ 140.010,-) par l'annulation de:

- une (1) des cinq (5) Parts Sociales Ordinaires USD, actuellement détenues par Roder Investments No.1 Limited;
 - une (1) des cinq (5) Parts Sociales Ordinaires USD, actuellement détenues par Roder Investments No.2 Limited;
- dans son capital social et ayant chacune une valeur nominale d'un Livre Sterling (£ 1,-).

Deuxième résolution

En conséquence les Associés décident de modifier l'article 6.2 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante mille dix Livres Sterling (£ 140.010,-), divisé en:

- a) cent quarante mille deux (140.002) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"); et
- b) huit (8) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires USD" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales").

Nonobstant le fait que les paiements relatifs aux souscriptions, aux dividendes, à la liquidation ou au rachat seront faits en Livres Sterling, la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD est liée aux taux de change USD/GBP et pour les besoins de ces Statuts:

"Prix de Souscription Total USD " désigne vingt millions cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze Dollars américains (USD 20.174.875); et

"Taux au Comptant USD/GBP" désigne le taux au comptant USD/GBP tel que déterminé par la Société de bonne foi et de manière commercialement à la date précédant de deux jours ouvrables le jour du calcul.

"Valeur de Part Sociale Ordinaire USD" désigne, à tout instant, le résultat de la multiplication du Prix de Souscription Total USD et du Taux au Comptant USD/GBP divisé par dix (10)."

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WILDSHECK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011674/123.

(130013012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

R. Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.535.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Tiago Miguel PEREIRA RIBEIRO, coiffeur, né à Teixeira - Baião (Portugal), le 7 août 1987, demeurant à L-4610 Nieder Korn, 50, rue de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "R. COIFFURE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure et d'onglerie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le 2 janvier 2013 pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Tiago Miguel PEREIRA RIBEIRO, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Paulo DOS SANTOS JORGE, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal), le 4 février 1967, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 62, rue d'Olingen, ici présent et ce acceptant.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Tiago Miguel PEREIRA RIBEIRO, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tiago Miguel PEREIRA RIBEIRO, Paulo DOS SANTOS JORGE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63203. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

T. METZLER.

Référence de publication: 2013012657/85.

(130014180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Rhombus Eleven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.273.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Rhombus Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013017454/19.

(130019521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Media Lab Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 170.568.

Je confirme par cette lettre que l'adresse de l'entreprise Media Lab Luxembourg Sarl est:

9, avenue des Hauts-Fourneaux

L-4362 Esch-sur-Alzette

Jeudi, le 15 Janvier 2013.

Directeur Media Lab Luxembourg Sarl

Didier Stricker

Référence de publication: 2013017436/13.

(130019526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.